

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DOCUMENTAIRE

SEANCE DU 30 JANVIER 2014

Membres élus présents et représentés :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs : M. Bruno LAURIOUX (procuration donnée à Céline CLOUET), Mme Nathalie STEUNOU

Usagers : M. Gaston ROMY, M. Grégoire VAQUIER DE LA BAUME (procuration donnée à M. Gaston ROMY)

Personnels de la DBIST : M. Benjamin CARACO, Mlle Magalie LE GALL, Mlle Laëtitia RAIMBAULT, Mme Virginie YELLOUZ

Personnels ITRF BAP F famille A en charge d'une des bibliothèques associées de l'UVSQ :

Mlle Céline CLOUET, M. Nicolas BOILEAU

Personnalités extérieures : Mme Sophie DANIS, M. Thierry JELMINI, Mme Patricia LE GALEZE, Mme Raphaële MOATTI (procuration donnée à M. Benjamin CARACO)

Membres élus excusés : *Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs :* M. Hervé CHOMIENNE

Membres consultatifs présents : Mme Nathalie WATRIN

Membres consultatifs excusés : M. Simon LARGER, Mme Brigitte HUART

Invités : Mme Dorothée CAMUS-PAIN, Mme Marie-Estelle CREHALET, M. William DEMET, M. Denis ESPAGNO, Mme Carole GIRARD

Mme WATRIN, Directrice de la DBIST informe les membres du conseil documentaire que M. Jean-Luc VAYSSIERE, Président de l'UVSQ et Président du Conseil documentaire s'excuse auprès de ceux-ci de ne pouvoir assister à cette séance suite à un changement de dernière minute dans son agenda.

Mme WATRIN ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

1. Budget DBIST 2014 et choix documentaires ;
2. Contrat quinquennal : présentation du projet de volet documentaire ;
3. Projet de nouvelles tarifications (inscriptions des lecteurs autorisés, remboursements des documents perdus) ;
4. Informations et questions diverses.

1 Budget DBIST 2014 et choix documentaires

Documents présentés (en annexe) :

- *Powerpoint Budget DBIST 2014 ;*
- *Tableau sur feuille A3 « Etat actuel des abonnements électroniques de la DBIST ».*

1.1 Présentation du budget DBIST 2014

Structure budgétaire de la DBIST

3 centres financiers (CF) sur lesquels sont imputées les dépenses pour :

- le fonctionnement des 6 BU dont le personnel vacataire (DOC001) ;
- les dépenses pour l'acquisition d'ouvrages, pour les prestations d'équipement et de reliure (DOC002) ;
- les dépenses pour les abonnements papier et la documentation électronique (DOC003).

Ce qui a été demandé lors de la conférence budgétaire et ce qui a été ouvert en budget provisoire :

	Demandé	Attribué (provisoire)
DOC 001	255 725 €	48 910 € dont 17 275 € pour les dépenses de personnel vacataire
DOC 002	530 000 €	0 €
DOC 003	659 776 € (abonnement à Science Direct inclus)	460 000 € (hors abonnement à Science Direct – prélevé au niveau de l'établissement)

A la lecture de ce powerpoint, Mme WATRIN souligne le fait qu'à l'heure actuelle il n'y a aucun budget pour acheter des ouvrages et pour faire fonctionner le service de prêt entre bibliothèques. Par contre, le DOC003 a été a priori abondé pour permettre le réabonnement des périodiques papier et des bases de documentation électronique. Elle précise également que la DBIST a déjà des factures de fin 2013 en attente de règlement, pour un montant total de 10 690,12 € (factures de reliure, d'acquisitions de monographies et factures de PEB).

Le budget définitif devrait être connu au plus tard début mars 2014. Au regard de ce budget provisoire et sans aucune certitude sur ce sera le budget définitif, Mme WATRIN explique qu'il y a actuellement deux possibilités :

- La première consiste à réabonner l'ensemble de la documentation électronique sans se poser de question
- La deuxième consiste à faire preuve de prudence et à continuer notre action entreprise depuis la fin de l'année 2013, à savoir mettre en attente de renouvellement certains abonnements de documentation électronique pour lesquels nous n'avons pas d'engagement pluriannuel. Puis, au vu du budget définitif, soit :
 - on a suffisamment sur chaque CF, et on peut réabonner tout ce qui est en attente ;
 - on n'a pas suffisamment sur chaque CF et notamment le CF dédié à l'acquisition d'ouvrages, et on ne renouvelle pas certains abonnements (à discuter) afin de permettre de basculer le montant total dégagé par le non renouvellement vers le CF DOC002.

Mme WATRIN porte à la connaissance des membres du conseil que depuis plusieurs années la DBIST effectue un travail de rationalisation pour les abonnements papier et électroniques. Lors de la préparation du budget 2014, plus de 300 titres papiers ont été désabonnés ainsi

que des bases peu consultées ou dont les prix ont fortement augmentés ces dernières années telles que MLA, Classique Garnier et ACS, représentant un montant total de 120 000 € d'économie. D'autre part, ces deux dernières années le budget monographies, qui équivaut à la documentation de niveau enseignement puisque ces dernières sont achetées majoritairement pour les étudiants de premier cycle, a été amputé de moitié. Pour rappel, jusqu'en 2011, l'équilibre était stable entre la documentation électronique (destinée avant tout à un public de niveau recherche) et les monographies.

Pour conclure, Mme WATRIN propose de faire preuve de prudence et de ne pas réabonner certaines bases afin de retrouver l'équilibre entre recherche et enseignement et ce afin d'anticiper une absence ou un budget insuffisant pour l'achat de monographies.

La réflexion sur les choix documentaires est donc lancée par la présentation du tableau regroupant les abonnements de documentation électroniques.

1.2 Présentation des abonnements électroniques tels qu'ils avaient été envisagés pour 2014

Mme WATRIN commente le tableau :

En vert dans ce tableau : les bases pour lesquelles nous sommes engagés via un groupement de commande, ou une négociation nationale, sur 3 ans. Le désabonnement de ces bases est donc impossible, ce sont celles pour lesquelles nous allons immédiatement faire l'engagement budgétaire.

En blanc et en rouge, les bases pour lesquelles nous ne sommes pas engagés sur 3 ans mais dont on renouvelle l'abonnement chaque année. Les engagements ayant été coupés dans SIFAC depuis le 16 novembre dernier, tous les fournisseurs de ces bases ont été prévenus que nous attendions notre budget 2014 pour confirmer nos réabonnements. Certains jouent le jeu et maintiennent les accès, d'autres les ont déjà coupés.

Ces bases peuvent être désabonnées. Plusieurs d'entre elles sont des bases juridiques. Nous avons donc sollicité Madame Clavel, doyenne de l'UFR de droit et de science politique (DSP), afin qu'elle pointe les plus indispensables pour DSP et qu'elle priorise nos réabonnements. De plus, pour ne pas pénaliser de nouveau la documentation à destination de l'enseignement, nous avons réparti ces bases selon qu'elles concernent l'enseignement ou la recherche.

Au final, nous proposons le désabonnement des bases en rouge correspondant à des bases majoritairement utilisées pour la recherche

Mme WATRIN récapitule les points soumis à l'avis, voire au vote des membres :

- par prudence le gel des abonnements pour lesquels nous n'avons pas d'obligation contractuelle en attendant notre budget définitif ;

- Au vu du budget définitif, est-ce que les membres du conseil documentaire sont d'accord sur l'éventualité de ne pas renouveler certaines bases de documentation électronique, afin de rebasculer les crédits récupérés sur un autre CF, le DOC002 ;
- Si nous devons désabonner, les membres du conseil documentaire sont-ils d'accord pour que les désabonnements concernent plutôt des bases « recherche », ce afin de ne pas infliger une double peine à la documentation à destination des étudiants.

Mme STEUNOU porte à la connaissance du conseil que les bases de recherche sont indispensables aux activités de recherche des laboratoires, et que la suppression des abonnements porte atteinte gravement aux disciplines concernées. La base Wiley concerne la chimie et les mathématiques pour lesquels il existe plusieurs journaux majeurs. Par ailleurs, elle voudrait aussi signaler que la physique n'accède à l'heure actuelle plus à aucune base scientifique puisqu'on envisage le non-renouvellement de l'APS notamment. La physique et la chimie ont déjà été sanctionnées par le non renouvellement d'ACS en 2013. A ce sujet, deux laboratoires, celui de physique et celui de mathématiques l'ont alertée. Elle précise que les abonnements aux bases ne sont pas facilement pris en charge par les laboratoires : elles ne peuvent pas être prises sur les contrats de recherche (ANR, Europe...) puisque les ressources documentaires ne peuvent pas être prises en compte dans les budgets. Par conséquent, ces bases ne peuvent être payées que sur les budgets liés à la dotation de l'université et du CNRS. Elle rappelle que la dotation des laboratoires par l'UVSQ a profondément diminué. Par ailleurs, elle rappelle que toute la communauté enseignante ne bénéficie pas forcément de l'accès à la documentation électronique via le CNRS. Mme STEUNOU propose qu'il y ait une concertation avec les scientifiques des différentes disciplines pour savoir quelles sont les bases électroniques qui sont indispensables à leurs activités de recherche et aussi pour estimer les besoins en ouvrages d'enseignement. D'autre part, elle souhaite savoir s'il est possible de prendre dans un bouquet uniquement les revues les plus consultées afin d'en diminuer le coût ?

Mme CAMUS-PAIN, responsable de la documentation électronique à la Dbist, rapporte que la DBIST a fait l'étude pour la base ScienceDirect et a demandé une estimation du coût de l'abonnement aux 100 journaux les plus consultés. Le montant cumulé était de plus de 350 000 €, rendant le bouquet nettement moins onéreux (environ 200 000 €) que l'option reposant sur une sélection documentaire (« *pick and choose* »).

M. CARACO, responsable du pôle de la politique documentaire, a rappelé par ailleurs le contexte relatif à la négociation de la base ScienceDirect, abonnement le plus onéreux de l'UVSQ, dont l'achat se fait désormais au niveau national via prélèvement direct sur la dotation par le MESR. L'UVSQ n'a donc plus de marge de manœuvre sur son principal abonnement électronique. Il rappelle que tous les ans une commission consultative sur la documentation a lieu et que la Présidence a été alertée concernant le non renouvellement d'ACS.

Mme STEUNOU insiste sur le fait que des bases électroniques notamment Wiley, l'APS etc...sont indispensables à certaines disciplines (chimie, mathématiques, physique...) et que les enseignants ne peuvent y avoir accès que via l'UVSQ.

M. CARACO souligne que les UMR et certains laboratoires accèdent par le CNRS à de la documentation électronique, contrairement aux étudiants qui ne bénéficient que de la documentation via l'UVSQ.

Mme STEUNOU lui répond que pour ACS et ELSEVIER certes il y a possibilité pour les chimistes de consulter via le CNRS mais par exemple RSC non, accessible uniquement via l'établissement. Les physiciens n'accèdent plus à l'ACS, ni par l'université, ni par le CNRS.

Elle demande, étant donné que le coût peut être fonction du nombre de téléchargements (cela commence à être mis en place à l'ACS), s'il pourrait y avoir une organisation pour limiter le nombre de clics comme celle de stocker les articles à un endroit où les enseignants pourraient venir chercher l'article.

Mme CAMUS-PAIN lui répond que le prix de chaque base est déterminé par des critères propre à chaque éditeur et différent donc d'une base à l'autre.

M. CARACO l'informe sur les différentes facturations.

Mme STEUNOU trouve que cette situation est très critique et que les laboratoires, sans la documentation qui leur est nécessaire, vont finir par arrêter leurs activités, car ils ne pourront plus continuer à travailler – ils doivent déjà se battre pour obtenir des crédits via des contrats.

Mme WATRIN comprend très bien la position de Madame Steunou Mais elle rappelle que de septembre à décembre 2012 aucune acquisition de monographie n'a été effectuée et ce, sans que cela suscite de véritable réaction dans la communauté universitaire. Elle déplore qu'il faille attendre que nous envisagions de supprimer quelques bases documentaires pour que la communauté universitaire réagisse alors que cela fait donc deux ans que la DBIST alerte sur la perspective de cette éventualité.

Mme STEUNOU trouve cette solution inacceptable, car elle ne peut pas prendre cette décision pour l'ensemble de la communauté scientifique. Certes, il est tout à fait regrettable que le budget alloué aux ouvrages d'enseignement se soit considérablement réduit mais elle ne peut pas savoir pour chaque discipline, s'il est plus préjudiciable de supprimer un abonnement à une base scientifique ou ne pas acheter d'ouvrages d'enseignement pendant une période. Tout dépend des disciplines et c'est pour cela qu'il faut consulter les scientifiques avant de prendre une telle décision, si aucune autre solution n'est possible.

Mme LE GALEZE, Directrice du SCD PARIS SUD, propose la démarche suivante :

1. voir quelle est la position de l'UVSQ : donne-t-elle la priorité à la recherche et ou à l'enseignement ?
2. faire appel au conseil scientifique pour qu'il prenne position.

Elle fait part de son expérience dans son établissement, qui est dans une situation similaire : leurs ressources électronique ont été maintenues cette année mais elle donne l'exemple d'APS pour lequel la communauté scientifique était divisée (certains comprenaient qu'on envisage sérieusement de ne pas se réabonner, d'autres refusaient le non maintien de cette base). Au final c'est l'éditeur d'APS qui a gagné (lobbying exercé, informations fausses propagées), l'établissement a été obligé d'accepter les conditions d'APS et de supporter un coût augmenté de 27%. Elle pense qu'il faut absolument trouver un moyen de contrer ces

éditeurs, peut-être via COUPERIN et conclut sur l'idée que si l'accès à la documentation électronique est nécessaire, il ne doit pas être obtenu à n'importe quel prix.

Question de Mme STEUNOU : N'y a-t-il pas un moyen de mutualiser entre sites ?

Réponse de Mme LE GALEZE : Dans le cadre de Paris Saclay, des groupes de travail ont commencé à étudier la question.

Mme WATRIN reprend la parole et revient sur la démarche proposée par Mme LE GALEZE en approuvant effectivement celle-ci mais en soulignant que la concertation avec le CS peut se faire sur du moyen terme mais, là nous devons prendre une décision rapide.

Mme STEUNOU ajoute que c'est une catastrophe pour tout le monde et se sent dans l'obligation de faire remonter ce ressenti. Elle estime ne pas pouvoir prendre une décision au nom de ses collègues sur le non renouvellement de bases dont elle ne connaît pas l'impact sur chaque discipline.

Mme DANIS, Directrice de la Bibliothèque Municipale classée de Versailles, souhaiterait connaître le montant souhaitable du budget en monographies et s'il ne serait pas envisageable de porter les économies sur les abonnements papier.

M. CARACO répond que nous sommes liés par un marché pour les abonnements papiers et que nous n'avons pas trop de marge de manœuvre sachant que pour 2014 nous avons déjà désabonné pour 90 000 € dont des titres que nous avons sur des supports différents c'est-à-dire en papier et électronique. Il rappelle que, concernant les monographies, l'UVSQ est classée avant-dernière dans le nombre moyen d'ouvrages par étudiant et cela n'est pas seulement dû au fait que ce soit une université nouvelle.

Mme CAMUS-PAIN précise que, pour 2014, il est déjà trop tard pour se pencher sur d'éventuelles économies sur les abonnements papiers sachant que l'engagement et l'envoi de la liste des titres à renouveler auprès du fournisseur se fait en novembre.

M. ROMY, représentant des usagers, souhaite réagir aux différentes interventions. Il nous informe que depuis qu'il est élu (2 ans) à chaque fois qu'il a voulu être entendu, notamment au CA, sur la documentation, sa requête a été éconduite. La documentation ne semble pas être une priorité et les réactions sont difficiles à mettre en place. Concernant le déséquilibre entre enseignement et recherche, il n'est pas étonné que plus d'argent soit attribué à la recherche. L'objectif de la communauté étudiante est que tout le monde en prenne conscience.

Mme STEUNOU fait remarquer à M. ROMY que s'il n'y a plus de recherche, il n'y a plus d'enseignement et déplore que ses demandes d'intervention au sujet de la documentation en CA n'aient pas été entendues.

M. ROMY poursuit et approuve le fait qu'il ne faille pas attendre le budget définitif pour prendre une décision sur les possibilités proposées au conseil documentaire d'autant plus si le budget est géré par le recteur. Concernant la documentation électronique, il pense que les étudiants sont peu informés sur les bases et ce malgré un effort de communication des BU,

par exemple en lien avec les associations étudiantes. Peut-être serait-il intéressant de désabonner de la documentation électronique au niveau licence au profit des monographies.

Mme WATRIN revient sur ce dernier point en demandant s'il faut désabonner même des bases de niveau enseignement ?

M. ROMY répond en prenant l'exemple de DALLOZ pour lequel il pense qu'il y aura une forte mobilisation si cette base est désabonnée.

Mme STEUNOU pense qu'au niveau du budget de l'établissement, la documentation électronique ne coûte pas grand-chose par rapport au budget global de l'université et que des coupes doivent être faites ailleurs et elle confie qu'elle est prête à s'exprimer sur ce point en conseil d'administration et soutenir le fait que l'accès à des ressources documentaires aussi bien en recherche qu'en enseignement fait partie des missions essentielles de l'université .

Mme WATRIN rappelle que la difficulté pour se décider vient du fait qu'on a pour le moment un budget provisoire et que les choix envisagés et proposés au conseil ne satisfont pas non plus la DBIST. Elle rappelle que depuis 2012, la DBIST connaît des restrictions budgétaires et qu'elle a toujours fait des efforts de son propre chef. Cette année, outre le budget documentaire, c'est l'emploi qui est remis en cause (gel des postes), ce qui risque d'avoir des conséquences en termes d'horaires d'ouverture.

Mme CREHALET, conservatrice responsable de la BU de Versailles, demande si l'on doit dans le tableau des bases proposées aux désabonnements geler tout ou déjà faire le tri.

Mme WATRIN répond qu'il faut attendre le budget définitif et donc en attendant geler tous les titres.

Mme CLOUET souhaite savoir si dans le nombre de titres en rouge est pris en compte le nombre de « clics » de consultation

M. CARACO donne de plus amples informations sur les statistiques de consultation permettant de juger de l'utilisation d'une base de données. Trois indicateurs sont à la disposition des bibliothécaires (recherches, consultations et articles en texte intégral), c'est le dernier indicateur (au niveau de l'article), jugé le plus pertinent, qui est retenu dans l'analyse habituellement.

Mme STEUNOU rappelle aussi que le critère coût/nombre de consultations est discutable en raison du caractère pluridisciplinaire de l'université. Ce rapport est nécessairement plus faible pour une université qui n'est pas pluridisciplinaire.

M. ROMY est content que les enseignants prennent enfin conscience des difficultés.

Mme STEUNOU lui répond que les enseignants doivent se battre partout car il y a de multiples problèmes.

Mme WATRIN propose alors de soumettre au vote les propositions suivantes :

1. le gel des abonnements pour lesquels nous n'avons pas d'obligation contractuelle en attendant notre budget définitif ;
2. au vu du budget définitif, l'éventualité de ne pas renouveler certaines bases de documentation électronique, afin de rebasculer des crédits récupérés sur un autre CF, le doc 002 ;
3. dans les choix de désabonnements, désabonner plutôt des bases « recherche » afin de ne pas infliger une double peine à la documentation à destination des étudiants

Le vote a lieu à main levée sur le premier point : le gel des abonnements pour lesquels nous n'avons pas d'obligation contractuelle en attendant notre budget définitif

POUR : 11 CONTRE : 1 ABSTENTION : 2

Plusieurs membres du conseil font part de leurs difficultés à voter sur les deux points suivants car ils trouvent que le budget n'est pas acceptable et ils souhaitent faire remonter cet avis à la direction de l'établissement. Il est alors proposé de rédiger une motion qui sera jointe au compte-rendu de la présente séance.

Mme WATRIN soumet au vote la proposition de rédiger une motion par l'ensemble des représentants:

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La motion est alors rédigée et votée à l'unanimité

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil documentaire de l'université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines du 30 janvier 2014 a voté à l'unanimité la motion suivante : en l'état, le budget provisoire 2014 attribué à la DBIST est inacceptable car insuffisant pour mener à bien deux de ses missions essentielles, à savoir fournir de la documentation à la fois pour l'enseignement et pour la recherche (décret 2011-996).

Le conseil demande donc la mise à l'ordre du jour de la question documentaire dès le prochain conseil administration de l'université en date du 14 février 2014.

Par ailleurs, pour une meilleure concertation de la communauté universitaire sur les questions de documentation, il demande que la directrice de la DBIST soit l'invitée permanente des trois conseils centraux de l'université : conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études et de la vie universitaire.

2 Contrat quinquennal : présentation du projet de volet documentaire

Mme WATRIN explique que la Dbist a commencé à travailler sur le volet documentaire du prochain contrat quinquennal 2015-2019. Deux axes ont été retenus pour ce volet documentaire :

- Tout d'abord la volonté de remettre la documentation au cœur de la pédagogie. Il sera demandé pour cela que le budget soit suffisant pour maintenir une offre documentaire de qualité en direction des étudiants. Ensuite, la Dbist souhaite faire évoluer la BU de St-Quentin vers un véritable Learning centre, sur le modèle de celui de Versailles, par des aménagements dont les coûts ont été chiffrés. La nouvelle BU de Mantes devrait aussi pouvoir fonctionner en learning centre si budget et personnel sont renforcés pour cela. La Dbist souhaite également développer des CLOMS, des serious game et des manifestations culturelles afin de multiplier les ressources informatives et de les adapter aux pratiques des étudiants dans l'optique d'une pédagogie inversée.
- La Dbist souhaite ensuite se positionner comme un véritable soutien à la recherche et un facteur d'amélioration de la visibilité de la recherche. Là encore, le budget documentaire doit être suffisant pour maintenir l'offre de documentation sur tous supports à destination des chercheurs. Mais la Dbist veut développer, en partenariat avec la DREDVAL, son rôle d'expertise bibliométrique et surtout de conseil dans l'accès simplifié aux données de la recherche ou le développement du libre accès aux publications scientifique. La Dbist proposera ainsi la mise en place d'une archive ouverte pour l'UVSQ.

Ce dernier point suscite l'intérêt des membres du conseil.

3 Projet de nouvelles tarifications (inscriptions des lecteurs autorisés et remboursements des documents perdus)

Mme WATRIN rappelle que toute la communauté universitaire bénéficie de l'accès aux bibliothèques et à leurs services et que cette communauté universitaire (étudiants, enseignants et personnels de l'UVSQ) est automatiquement inscrite à la bibliothèque.

Mais les BU reçoivent aussi des lecteurs extérieurs, ou lecteurs autorisés, qui payent des droits d'inscription pour pouvoir emprunter la documentation. Il avait été décidé il y a quelques années que les lecteurs autorisés résidants dans les communes de Vélizy-Villacoublay, des Communautés d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY), Versailles Grand Parc, Mantes-en-Yvelines (CAMY), Grand-Paris-Seine-Ouest, et de la

Communauté de communes Plaines et Forêts d'Yvelines (CCPFY) bénéficiaient de la gratuité sur présentation d'un justificatif de domicile.

Or, suite à cette décision, le nombre de ces lecteurs a beaucoup augmenté et ils empruntent majoritairement des livres dans des secteurs déjà très demandés par nos étudiants, secteurs pour lesquels depuis deux ans, nous avons dû réduire nos acquisitions du fait des baisses de budget.

Dans un souci d'équité avec les usagers de droit des bibliothèques, la DBIST souhaite mettre fin à la gratuité pour ces usagers.

D'autre part, il arrive que nos usagers perdent des documents. Ils doivent alors les rembourser en fonction de leur prix public. Mais certains documents n'ont pas ou plus de prix public. La DBIST propose alors de mettre en place un tarif forfaitaire pour ces documents sans prix public. A savoir :

- 40 € pour les livres et les thèses ;
- 50 € pour les numéros de revues (la DBIST a pour projet de prêter prochainement les revues).

Il faut préciser que beaucoup d'ouvrages de la DBIST ne sont jamais rendus malgré plusieurs relances par courrier et téléphone. D'ailleurs la DBIST envisage de mettre en place la délivrance d'un QUITUS Bibliothèque avec les composantes, sur le principe que (si l'étudiant n'est pas en règle avec la BU (ouvrages non rendus), la délivrance du diplôme serait retardée).

M. ROMY propose de faire voter également ce principe de mise en place d'un quitus bibliothèque.

Mme CREHALET précise que ce projet n'est pas assez finalisé à l'heure actuelle et elle souligne qu'un quitus ne peut pas empêcher, mais seulement retarder la délivrance d'un diplôme.

Mme WATRIN soumet au vote la fin de la gratuité pour les lecteurs autorisés précédemment cités ci-dessus :

POUR : 14 CONTRE : 0

Mme WATRIN soumet au vote les tarifs forfaitaires pour les documents qui n'ont plus de prix :

POUR : 14 CONTRE : 0

Mme WATRIN soumet au vote le principe de mise en place d'un quitus bibliothèque : voté à l'unanimité.

POUR : 14 CONTRE : 0

4 Informations et questions diverses

4.1 BU médicale de Boulogne :

Mme WATRIN souhaite informer les membres du conseil d'une fermeture possible de ce site. En effet, les conditions de travail des trois agents est de plus en plus difficile, tout comme les conditions de travail des étudiants qui fréquentent en nombre la bibliothèque. Le personnel a appris par hasard lors d'un passage d'ouvriers dans la BU que des travaux vont être entrepris par l'hôpital pour l'installation de générateurs électriques nécessaires à des salles de réanimation. Ces générateurs seront installés à un mètre des fenêtres de la bibliothèque. Le CHSCT de l'UVSQ est passé en janvier et la DBIST est en attente de son rapport.

M. ROMY souligne que les sages-femmes se sentent mal intégrées au sein de l'université et demande si elles pourraient avoir des ressources électroniques propres ? Nous sommes conscients de la situation et nous travaillons d'ailleurs avec le département de maïeutique sur un projet de dépôt de mémoire. Le budget actuel ne nous permet pas d'envisager de nouveaux abonnements.

4.2 Mme CAMUS- PAIN informe sur la licence nationale ISTEEX :

L'Etat a donné une enveloppe de 60 millions d'euros sur 3 ans pour l'acquisition d'archives de revues scientifiques dans le cadre de la bibliothèque numérique accessible en ligne à l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche. Plusieurs ressources sont déjà disponibles telles que SPRINGER du 1^{er} N° à 1996. En 2014, quatre nouvelles ressources sont proposées (les archives de ScienceDirect, RSC, Nature et Brill). Ces ressources plutôt de niveau recherche vont être intégrées dans le catalogue des bibliothèques de la DBIST. L'accès se fera comme pour les autres ressources numériques acquises par l'UVSQ en passant par le portail des bibliothèques via les codes ENT. Le site où vous pouvez en savoir plus : licencesnationales.fr.

4.3 M. CARACO informe sur SACLAY :

Un processus de mutualisation de la documentation électronique a déjà été engagé via le PRES Universud avec deux groupements de commandes sur trois ans (Cairn, Techniques de l'Ingénieur) qui permettent d'ores et déjà de réaliser des économies.

Avec la future Université Paris-Saclay, on s'élargit à d'autres acteurs (Polytechnique, CEA, INRA, INRIA...). Il y a actuellement deux groupes de travail :

- Un sur la documentation électronique (réflexion sur une mutualisation)
- Un sur les outils (gestion des accès en lien avec le numérique)

A noter la gratuité pour les étudiants pour l'emprunt de monographies.

Mme LE GALEZE précise qu'il y a également un projet de construction d'un learning centre en 2018 sur le plateau et que ce learning centre de Saclay devrait regrouper des collections des BU de PARIS SUD, ENS CACHAN, CENTRALE et SUPELEC.

M. ROMY demande si l'abonnement au journal Le Monde en ligne est menacé de désabonnement, et plus généralement la presse en ligne.

M. CARACO répond que Le Monde est payé par la région Ile-de-France. Le reste des abonnements se trouve dans le bouquet Factiva, dont le renouvellement fait partie des abonnements gelés ce jour.

Mme CLOUET demande des informations sur le projet des thèses électroniques : l'UVSQ est-elle passée au dépôt électronique des thèses ?

Mme WATRIN répond que seuls les étudiants inscrits à partir de septembre 2010 sont soumis à l'obligation de déposer leur thèse sous forme électronique. Or pour le moment, aucun de ses étudiants n'a encore soutenu.

Plus généralement, les participants se sont accordés sur l'intérêt de tels rendez-vous pour discuter des questions documentaires et sur la nécessité de diffuser largement les comptes rendus de ces rencontres (notamment sur le site de la DBIST).